

Ce que Dieu oublie



“

Mais c'est moi, et moi seul, qui efface tes transgressions par égard pour moi-même, je ne tiendrai plus compte de tes péchés.

Esaïe 43.25

Saviez-vous qu'au moment où vous vous repentez de vos péchés, Dieu ne s'en souvient plus ? Alors pourquoi tant de personnes se focalisent sur leurs erreurs et sur les mauvaises actions commises dans le passé ?

“Il n'y a donc maintenant aucune condamnation pour ceux qui sont en Jésus Christ.”

Permettez-moi de vous lancer un défi aujourd'hui : cessez de penser à ce que Dieu a déjà oublié ! Recevez sa miséricorde et laissez le passé là où il est.

Afin de bénéficier des nouvelles choses que Dieu veut faire dans votre vie, vous devez vous débarrasser des choses anciennes. Une fois que vous avez demandé pardon à Dieu, arrêtez de vous attarder sur vos erreurs et vos échecs. Tant que vous regarderez en arrière, vous ne pourrez jamais aller de l'avant. Peut-être que vous avez du mal à chasser le passé de votre esprit, mais savez-vous qui vous le rappelle ?

C'est l'ennemi. On l'appelle l'accusateur des frères. Son but est que vous ressassiez votre passé, vous sentant coupable et condamné. Mais [Romains 8](#) nous dit qu'il n'y a plus aucune condamnation pour ceux qui sont en Jésus.

Ne permettez pas à l'ennemi de vous rappeler sans cesse vos échecs. Le passé appartient au passé. Recevez la grâce de Dieu aujourd'hui afin de vous approprier la vie bénie qu'il a en réserve pour vous !

Une prière pour aujourd'hui

Père céleste, merci de m'avoir purifié et de m'avoir donné une vie nouvelle. Je choisis de tourner le dos au passé et de recevoir ta grâce, ta miséricorde et ton pardon aujourd'hui. Dirige-moi et conduis-moi dans les plans que tu as prévus pour moi. Au nom de Jésus. Amen.

>>> Vous voulez en savoir plus sur ce Dieu d'amour ? Connectez-vous sur ConnaitreDieu.com

Vous avez aimé ? Partagez autour de vous !



43 PARTAGES

Ce texte est la propriété du TopChrétien. Autorisation de diffusion autorisée en précisant la source. © 2022 -
www.topchretien.com